

# Les ravageurs et auxiliaires en maraîchage biologique

Labellisée EcoPhyto / Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

## Objectifs

Reconnaitre les ravageurs les plus courants sur les cultures maraîchères biologiques ainsi que les auxiliaires permettant de limiter leur impact. Favoriser la présence de ces auxiliaires et les intégrer dans le plan de lutte phytosanitaire.

## Enjeux

Les maraîchers bio de l'Hérault, pour la plupart très diversifiés (entre 30 et 50 cultures différentes chaque année) doivent faire preuve d'une grande technicité et d'un savoir-faire très large pour garantir la réussite technique de leurs productions et leur garantir ainsi une bonne valorisation. Ceci nécessite du temps de formation spécifique et d'échange avec les autres maraîchers.

## Contenu

Présentation des ravageurs rencontrés fréquemment dans les cultures maraîchères biologiques (l'accent sera mis sur les insectes) :

- clés de reconnaissance,
- cycles de vie,
- dégâts

Présentation des auxiliaires utiles dans les cultures maraîchères biologiques :

- ravageurs concernés et effet sur les populations (prédation, parasitisme...),
- clés de reconnaissance,
- cycles de vie

Présentation des moyens de favoriser la présence de la faune auxiliaire dans les cultures maraîchères :

- accroître la biodiversité végétale (en implantant des haies, des bandes enherbées ou fleuries, des arbres),
- augmenter la diversité végétale cultivée,
- réduire les travaux de sols profonds,
- limiter le recours aux insecticides,
- construire des abris et nichoirs (pour insectes, oiseaux et chauves-souris).

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 21/03/2022

### Tarifs

Adhérent 189€

Non adhérent 189€

Non agricole 189€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

repas tiré du sac



**Modalités d'accès :** Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

## Dates, lieux et intervenants

**21 mars 2022**

30250 Sommières

09:00 - 17:00 (7hrs)

Intervenant : Célia Dayraud, appui technique expérimentation maraîchage, Civam Bio 66

## Co-organisateur(s)



## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel -----

Téléphone -----

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
-----

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))